

39^e Festival Cinéma d'Alès - Itinérances

19 - 28 mars 2021

Règlement de la compétition de courts métrages

Début de la sélection : juillet 2020

Inscription

Sur la plateforme d'inscription en ligne

Cette base de données mise en place par l'Agence du court métrage vous permet de créer une seule fiche pour votre film que vous utiliserez pour postuler dans les festivals participants.

www.filmfestplatform.com

registration@filmfestplatform.com

Organisation

Pour les sessions de présélection, les films sont visionnés en ligne à partir de la plateforme. Aucun autre support ne peut être visionné.

Pour une meilleure organisation, veuillez nous les faire parvenir le plus tôt à **partir du 1er juillet 2020**.

Présélection

Du 1er juillet au 30 novembre 2020

Compétition

Sont acceptées les copies :
DCP, et Blu-ray sur support physique.

Présélection :

1. Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des œuvres de qualité.
2. La compétition aura lieu les 20 et 21 mars 2021 à Alès.
3. Elle est ouverte à **tout court métrage de fiction** en DCP, ou Blu-ray, en **prise de vue réelle** (ni animation, ni documentaire).
Elle est réservée aux films achevés postérieurement au 1^{er} novembre 2019, d'une **durée maximale de 30 min**.
Les films inscrits et visionnés les années précédentes ne seront pas acceptés.
4. Tous les films présentés doivent être en langue française.
5. Les films en compétition seront jugés par des jurys composés de représentants de la culture, de la création et de la critique cinématographique.
6. Les inscriptions sont effectuées sur **www.filmfestplatform.com**, plateforme d'inscription en ligne **du 1^{er} juillet 2020 au 30 novembre 2020**. Au-delà de cette date, aucun film ne sera accepté.
7. Les films présentés à la compétition seront soumis à une présélection à Alès.
8. La liste des films sélectionnés sera disponible mi-février 2021 sur le site du Festival : www.itinerances.org et sur www.filmfestplatform.com
9. En acceptant le concours et en cas de sélection pour la compétition, les réalisateurs s'engagent à faire parvenir au festival une copie en parfait état au plus tard le **1^{er} mars 2021**.

Le Festival prend en charge le transport de la copie et son assurance.

Cette copie restera à la disposition du Festival jusqu'à sa clôture.

Prix :

11. Les prix décernés :
Le grand prix du jury
Le prix spécial du jury
Le prix du public
Le prix des lycéens
Le prix de la musique originale
Le prix Bernadette Lafont pour la meilleure comédienne
Les dotations et la liste définitive des prix seront précisées mi-février 2020.
Les jurys se réservent la possibilité de ne pas décerner un prix ou, au contraire, des mentions supplémentaires en fonction de la qualité des œuvres présentées.
12. Musique originale : ne sont considérées comme musique originale que les œuvres composées spécialement pour le court métrage en compétition et représentant la majorité de la musique du film.
13. Les réalisateurs des films sélectionnés sont invités par le Festival (transport et hébergement).

Droits :

14. Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies, des extraits de moins de trois minutes des films sélectionnés pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.
15. La participation à la compétition implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.
16. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le Festival Cinéma d'Alès - Itinérances se réserve le droit d'annuler la compétition.
17. Les films sélectionnés sont susceptibles d'être diffusés au cours de l'année lors de projections organisées par le Festival Cinéma d'Alès - Itinérances.

Festival Cinéma d'Alès - Itinérances
Pôle culturel et scientifique - 155, faubourg de Rochebelle
30100 Alès
tél : +33 4 66 30 24 26
courtmetrage@itinerances.org - www.itinerances.org